Seattoning wind paint ARTICLE XX

AND STATE OF THE PROPERTY OF T

L'une ou l'autre Partie pourra dénoncer le présent Traité sur notification écrite adressée à l'autre Partie à tout moment.

La dénonciation prendra effet six mois après la date de réception de cette notification.

walf en double exemplaire, dans les langues anglaise

Island jour de mare 1990.

Y after the Modernment of Canada

Pour le Couvernement du Canada

to Government of The Commonwealth of the Bahan